

NICOLAS  
LECAUSSIN

Seule une poignée de parlementaires ont une expérience concrète de l'économie marchande, s'inquiète le directeur du développement de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref)\*.

# Il faut que les députés fassent un stage obligatoire dans une entreprise privée!

« Les députés effectuent, au début de chaque mandat, un stage de dix jours dans une entreprise privée. L'objectif de ce stage est de suivre le quotidien du chef d'entreprise et des salariés (...). »  
Saluons l'initiative de Jean-Charles Taugourdeau, député UMP de Maine-et-Loire, qui, le 10 juillet, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution ainsi formulée. Vingt-trois députés soutiennent son initiative, qui vise à améliorer la qualité du travail législatif. La France devrait avoir un Parlement fort avec des élus capables de vérifier l'efficacité des dépenses budgétaires et le fonctionnement de l'État, comme un chef d'entreprise veille sur sa société. C'est bien le rôle principal des députés. Ce serait un grand pas vers la réalisation de vraies réformes.

Dans une étude récente intitulée « En France, le processus législatif est confisqué par ceux qui dépendent de l'argent public », l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref) a démontré que députés et sénateurs étaient très éloignés du monde de l'entreprise privée. À l'Assemblée, environ 250 députés (44 %) font partie du secteur public. Parmi eux, des fonctionnaires d'État et territoriaux, des enseignants, des agents d'entreprises publiques, des retraités du public... Le Palais Bourbon ne compte que 17 ou 31 chefs d'entreprise, selon la définition retenue. On dénombre 60 cadres et employés du privé seulement, soit 10 % des députés. S'agissant

des députés socialistes, presque les deux tiers d'entre eux sont fonctionnaires. Quelque 175 des 280 nouveaux députés élus aux dernières législatives sont fonctionnaires ou cadres dans des entreprises publiques. Que pèsent, en comparaison, la dizaine de députés agriculteurs et la vingtaine de médecins ? Sans compter que plusieurs autres professions dépendent souvent des subventions et des commandes publiques. Au Sénat, la situation est à peine meilleure. Sur 348 sénateurs, on dénombre 21 chefs d'entreprise et au moins 150 fonctionnaires.

Il n'est pas étonnant qu'en France la puissance publique penche vers des mesures plutôt étatistes. Les parlementaires et les ministres, dans leur majorité, dépendent directement, ou indirectement, de l'État et sont biberonnés à l'argent public.

Ne comptons pas sur le gouvernement pour avoir une meilleure connaissance des réalités de l'économie marchande. Sur les 31 ministres et secrétaires d'État du gouvernement de Manuel Valls, seuls 7 disposent d'une expérience dans une entreprise privée. Selon l'enquête de l'Iref, le même constat prévaut à Bercy. Sur les 114 hauts fonctionnaires qui y officient, une vingtaine seulement a déjà travaillé dans le privé. Est-ce une fatalité ? Nullement, car la situation est bien différente chez nos voisins.

En Grande-Bretagne, sur 621 membres de la Chambre des communes, 25 % sont chefs d'entreprise et 13 % cadres dans le privé. Seuls 9 % des députés britanniques proviennent du secteur public. Outre-Manche, les fonctionnaires qui souhaitent se présenter aux élections sont obligés de démissionner au moment où ils déposent leur candidature. Si l'on appliquait cette règle en France, la baisse du nombre de fonctionnaires au Parlement serait significative ! En Suède, 33 % des élus de l'Assemblée peuvent être considérés comme fonctionnaires et 12 % comme des chefs d'entreprise. De surcroît, environ 80 % des fonctionnaires suédois sont des contractuels. Ils sont embauchés par l'État comme ils le seraient dans une entreprise, avec des contrats de droit privé.

On peut donc difficilement les comparer aux fonctionnaires français. Aux États-Unis, la profession la plus répandue à la Chambre des représentants est celle d'entrepreneur. Sur 435 membres de la Chambre basse du Congrès de Washington, environ 184 (43 %) sont chefs d'entreprise. Au Sénat des États-Unis, 28 sénateurs sur 100 proviennent du monde entrepreneurial. La profession la plus répandue à la Chambre haute du Congrès est celle d'avocat. En comparaison, environ 172 représentants (39 %) et 36 sénateurs (36 %) peuvent être

rattachés au secteur public et à celui de l'État, même si les chiffres fournis par le Congrès des États-Unis mériteraient d'être précisés. Au Canada, la profession la mieux représentée au Parlement (308 députés et 105 sénateurs) est celle d'homme et de femme d'affaires. On en dénombre 59 à la Chambre des communes, de même que 47 avocats, 37 experts-conseil et seulement 31 enseignants.

Au vu de ces résultats, il n'est pas étonnant qu'en France la puissance publique penche vers des mesures plutôt étatistes. Les parlementaires et les ministres, dans leur majorité, dépendent directement, ou indirectement, de l'État et sont biberonnés à l'argent public. Il est donc difficile de leur demander de faire de vraies réformes et d'appuyer la baisse des dépenses publiques ! D'après tous les sondages réalisés ces dernières années, plus de 75 % des Français n'ont plus confiance dans la classe politique. Ils estiment qu'elle est éloignée, voire très éloignée, de leurs préoccupations. Nos décideurs politiques - de gauche et de droite - ont été incapables de réformer le pays et de vaincre le chômage. Leur méconnaissance de l'entreprise privée est l'une des causes principales de ce désastre. Formons donc des vœux de succès pour la proposition de résolution déposée à l'Assemblée par le courageux Jean-Charles Taugourdeau !

\* Dernier ouvrage paru : « L'Obsession antilibérale française. Ses causes et ses conséquences » (Éditions Libre-échange, 235 p., 18 euros).